L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 10 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

F. L. LUDUNIEY & Co., Imprimeur-éditeur, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 19 mars—1 an

DEMANDES.

DEMANDES.—Nous avons de grandes demandes pour résidences dans la ville district, entre Royale et Rampart, Canal et Esplanade. Prix 250 à $4,000. Les propriétaires de résidences dans ces limites sont priés de s'adresser à D. Dussizer, agent de propriétés foncières, 21 rue Carondelet. 4 sept—1 oct

A LOUER.

LOCATION centrale, partie supérieure de maison, 124 Canal entre Carondelet et St Charles, vingt chambres, bonne pour club ou pension. S'adresser R. J. Weber, 123 Royale. 30 août—1 mois—dim et jeudi

A VENDRE.

A VENDRE.—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu : papiers, articles religieux, fournitures de bureau. Condition.—Comptant.
16 août—dim jeudi

A VENDRE.—Toute une charrette de chemin de Texas nouvellement arrivée. Prix 16 1/2 moins demande Holomanski, Prytania et Gaslight Landing. Pour plus amples détails s'adresser à Crowley & Finnie, Geo. Miller.
8 sept—6 10

A VENDRE.—Pour se retirer des affaires fabrique et magasin de fourrures, bien connu de tout le monde. Maison louée depuis plus de 25 ans. Mme Faux, 58 rue Royale.
6 sept—6 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. Faust & Son vs. Weber Bros et des Weber et Jos. Weber individuellement et en leur nom même vs. les mêmes.—Les mêmes vs. les mêmes et les mêmes vs. les mêmes.

PREMIERE COUR DE LA PAIX.—Numéros Nos 19,476, 19,477, 19,478, 19,480.— En vertu de quatre (4) actes de saisie et exécution, délivrés par l'Hon. H. H. Prize, juge de la Première Cour de Paix de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon cabinet, No 1?? rue Lafayette, ce jour, mardi, 8 Septembre et Carondelet, le 10 de ce mois, entre les heures de 10 et 12 heures du matin, les biens saisis ci-dessous, appartenant à Mme Arabella Dole, ci-dessous :

Un lot de bottes, souliers, chapeaux, casquettes, etc., d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

W. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Sept—3 13 17

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Nevin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,757—Division A—Attendu que Marie Nevin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Nevin, décédé intestat, et qu'il est présent ainsi à tous ceux qui en peuvent prétendre droit à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Dole, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—10 15 19

Succession de Julien Villermin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,749—Division D—Attendu que Gustave Villemin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien Marius, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—10 15 19

Succession de George W. Schumann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,748—Division A—Attendu que Jacob L. Schumann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Schumann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—10 15 19

Succession de Mme Rolalie Dauré veuve de Adolphe Canterelle en première noce et en seconde noce de John H. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206.—Division E.—Attendu que Pierre Canterelle a déclaré de cette succession et à toutes autres personnes ayant intérêt dans ladite succession, qu'il a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Eulalie Dauré, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Dole, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Sept—3 13 17

Succession de Mme Marguerite Laurch, veuve de Philip G. Merwedel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,303—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Dole, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er sept—1 6 10

Succession de Charles Pritic.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. No 33,314—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Dole, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 sept—10 15 19

Succession de Philomène Marius.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,749—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Philomène Marius, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Sept—6 11 15

Succession de A. W. Buchanan et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,448—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jno. Hebert, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 sept—4 9 13

Succession de Mme Gertrude Kramer, veuve de Adolphe Canterelle en première noce et en seconde noce de John H. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Gertrude Kramer, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre droit à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 sept—3 8 12

Harry W. Benedict vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,298—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette cession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harry W. Benedict, syndic des créanciers de cette cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 sept—2 5 11

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE No 13,807—Division D—Le soussigné Curateur à la succession de Pierre Ordre de Cour, en exécution du jugement, No 33,090 et le témoignage dans l'affaire de Charles A. Philippe et autres : Il est ordonné par la Cour que Charles Vertus soit et est par le présent appointé syndic et curateur de la succession de feu Pierre Ordre et que les jetons lui soient délivrés après qu'il aura prêté serment et fourni un bon par-devant ce jour qu'une somme de $1,000 (mille dollars) soit fixée comme le montant de son cautionnement et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 sept—8 13 17

Succession de Francis Blacker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,703—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ann Blacker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er sept—1 6 10

Succession de Charles Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,298—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Harry W. Benedict, syndic des créanciers de cette cession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er sept—1 6 10

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE No 13,807—Division D—Le soussigné Curateur à la succession de Pierre Ordre de Cour, en exécution du jugement, No 33,090 et le témoignage dans l'affaire de Charles A. Philippe et autres : Il est ordonné par la Cour que Charles Vertus soit et est par le présent appointé syndic et curateur de la succession de feu Pierre Ordre et que les jetons lui soient délivrés après qu'il aura prêté serment et fourni un bon par-devant ce jour qu'une somme de $1,000 (mille dollars) soit fixée comme le montant de son cautionnement et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

8 sept—8 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS

DE LA

LOUISIANE

vs.

DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,008.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci après décrite, savoir :

1° Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés officiellement par les numéros Cinq cent-quatre-vingt-onze (591), six cent-soixante-sept (667), sept cent-vingt (720), sept cent-trente (730), neuf cent-cinquante-quatre (954), neuf cent quarante-six (946), neuf cent-quatre-vingt-quinze (995), mille cent-vingt (1020), mille cent-cinquante-quatre (1154), deux cent-quarante-six (246), neuf cent-quatre-vingt-douze (992), et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent-quatre-vingt dix sept (1297) borné et délimité comme suit, savoir :

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; et deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes en façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Johnson, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent trois pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Johnson.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 730 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Bolidelle, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Bolidelle.

Le carré No 954 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Bolidelle et du Sphinx, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Bolidelle et du Sphinx.

Le carré No 946 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnston et Porce, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnston et Porce.

Le carré No 1020 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnston et Porce, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnston et Porce.

Le carré No 1154 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnston et Porce, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnston et Porce.

Le carré No 246 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Porce et Vertu, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Porce et Vertu.

Le carré No 992 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnston et Porce, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnston et Porce.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnston et Porce, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Porce et Vertu.

Le carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Robinson, et est composé de vingt un terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus, lesquels ont vingt-trois terrains mesurant trois cent quarante pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur Pologne, deux cent vingt huit pieds de façade sur Kentucky, deux cent quarante un pieds de façade sur Vertu, et deux cent soixante-huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Robinson, laquelle ligne s'étend diagonalement de la rue Pologne à la rue Kentucky, le tout moins la portion de terre faisant partie du carré désigné et divisé en dix carrés et partie du carré pour l'élargissement de la dite rue Pologne, par le Conseil de la Nouvelle-Orléans, et ayant été exproprié par le jugement de la Cour de Paix, en date du 3 décembre 1889, et dans la dite portion de terre de la ligne susdite, et étant ainsi exprimé, ayant été exproprié par la ville pour l'élargissement de la rue Pologne.

Et pour certain mouvement de terre situés, et étant dans le dit Troisième District de cette ville et décrits comme suit, savoir :

Le carré No 590, lequel est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Bolidelle, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky ; trois cent quarante un pieds quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent cinquante trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade sur Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 592, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Derbigny et Bolidelle, le dit morceau de terre est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilde ; trois cent quarante un pieds quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent cinquante trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade sur Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 593, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Derbigny et Bolidelle, le dit morceau de terre est composé de vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilde ; trois cent quarante un pieds quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent cinquante trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade sur Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 594, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Robertson et Claiborne, le dit morceau de terre est composé de vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilde ; trois cent quarante un pieds quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent cinquante trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade sur Claiborne.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilde, le dit morceau de terre est composé de vingt deux terrains désignés par les numéros de un à vingt deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur Kentucky ; trois cent quarante un pieds quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent cinquante trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade sur Claiborne, et deux cent quarante-huit pieds trois pouces et sept lignes de façade sur Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Derbigny et Bolidelle, le dit morceau de terre est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilde ; trois cent quarante un pieds quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent cinquante trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade sur Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 803, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Robertson et Claiborne, le dit morceau de terre est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Kentucky et Mathilde ; trois cent quarante un pieds quatre pouces, trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent cinquante trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade sur Claiborne.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Porce et Vertu, le dit morceau de terre est composé de vingt huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur Kentucky ; trois cent quarante un pieds quatre pouces, six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent cinquante trois pieds, deux pouces et sept lignes de façade sur Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1241, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Vertu et Delbende ; le dit morceau de terre est composé de dix terrains numérotés de un à dix huit, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent quatre vingt trois pieds, quatre pouces de face sur la rue Kentucky, deux cent quarante neuf pieds, un pouce de profondeur, sur la ligne en allée de la rue Mathilde, deux cent quarante neuf pieds, un pouce de profondeur sur la ligne du côté de la rue Vertu, et deux cent quarante neuf pieds, un pouce de profondeur sur la ligne du côté de la rue Delbende.

Et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent et les dépendances et appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Delaronde, entre les rues Gravier, Hospital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, en mars 1843, et annexé à l'acte du 2 juin 1843, passé devant C. Pollock, alors notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et Miro, mesure quarante pieds de front sur la rue Gravier et cent vingt trois pieds de face à la rue Miro, le long du mur de la prison de la Ville, et cent vingt trois pieds de profondeur entre lignes parallèles, tel que le dit lot se comporte et se trouve, avec ses droits, privilèges et dépendances qui en dépendent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schlegg par acte passé pardevant Jules Fellon et Fenet, notaires, le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de l'enregistrement de la Ville, Livre 317, folio 410.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent et les dépendances et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Delaronde, entre les rues Gravier, Hospital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, en mars 1843, et annexé à l'acte du 2 juin 1843, passé pardevant C. Pollock, alors notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et Hospital, mesure quarante pieds de front sur la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro, 32 pieds 6 pouces, le long du mur du défendeur de Louis Amédée Barjon, par acte passé pardevant André L. Duchesneau, notaire, le 7 novembre 1871, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

3° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ile Delaronde, entre les rues Polignac, Miro et Tonti, étant une partie du lot No 1 du plan de la Ville du District pour la année 1843, annexé à un acte au dans le 24 juin 1843, pardevant C. Pollock, notaire en cette ville, et ayant une façade de trente pieds sur la rue Gravier, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Ensemble les droits et dépendances qui y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schlegg par acte passé pardevant Jules Fellon et Fenet, notaires, le 9 octobre 1877, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 317, folio 410.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 20—sept 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et numérotées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Veuve Charles, Veuve de Jacques Prandin vs. Henry Forschler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Delaronde, entre les rues Polignac et Tonti, mesurant trois cent quarante pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur Polignac, trois cent quarante un pieds, trois pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde, deux cent cinquante trois pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur Tonti.

Et un certain morceau de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant partie du lot No 2, et ayant trois pieds de front sur la rue Polignac, sur une profondeur de cent vingt trois pieds et de face à la ligne du terrain No 3.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schlegg par acte passé pardevant Jules Fellon et Fenet, notaires, le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de l'enregistrement de la Ville, Livre 317, folio 410.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent et les dépendances et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Delaronde, entre les rues Polignac, Hospital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, en mars 1843, et annexé à l'acte du 2 juin 1843, passé pardevant C. Pollock, alors notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et Hospital, mesure quarante pieds de front sur la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro, 32 pieds 6 pouces, le long du mur du défendeur de Louis Amédée Barjon, par acte passé pardevant André L. Duchesneau, notaire, le 7 novembre 1871, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

3° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ile Delaronde, entre les rues Polignac, Miro et Tonti, étant une partie du lot No 1 du plan de la Ville du District pour la année 1843, annexé à un acte au dans le 24 juin 1843, pardevant C. Pollock, notaire en cette ville, et ayant une façade de trente pieds sur la rue Gravier, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Ensemble les droits et dépendances qui y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schlegg par acte passé pardevant Jules Fellon et Fenet, notaires, le 9 octobre 1877, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 317, folio 410.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 20—sept 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin de la Rue Gaston et Première (borne par les rues Deuxième et Chippewa.)

Mme Veuve Gerard Hammet vs Wm F. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—Le soussigné, Shérif de la Paroisse d'Orléans, No 32,895.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et les dépendances et appartenances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile Delaronde, entre les rues Polignac, Hospital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, en mars 1843, et annexé à l'acte du 2 juin 1843, passé pardevant C. Pollock, alors notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et Hospital, mesure quarante pieds de front sur la rue Gravier sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro, 32 pieds 6 pouces, le long du mur du défendeur de Louis Amédée Barjon, par acte passé pardevant André L. Duchesneau, notaire, le 7 novembre 1871, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

3° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ile Delaronde, entre les rues Polignac, Miro et Tonti, étant une partie du lot No 1 du plan de la Ville du District pour la année 1843, annexé à un acte au dans le 24 juin 1843, pardevant C. Pollock, notaire en cette ville, et ayant une façade de trente pieds sur la rue Gravier, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Ensemble les droits et dépendances qui y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schlegg par acte passé pardevant Jules Fellon et Fenet, notaires, le 9 octobre 1877, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 317, folio 410.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 20—sept 2 9 16 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR HORY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques, No 25 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie.

Succession de Elizabeth Barry.

No 33,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HORY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HORY, encanteur.—Le soir : Nos 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable P. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé, daté le 1er septembre 1891, pour le compte de la dite succession, ce contenu du dit lot, comprenant en partie :

5 sommes riches en noyer noir à portes en glaces doubles, meubles de chambre à coucher Victoria, le tout du dernier genre.

4 bancs amovibles de chambres à coucher Vic'oria en noyer noir, tous du dernier genre.

2 grands glaces françaises à chaînes, nouvellement en noyer.

1 porte-chapeau, grandeur extra, en noyer noir, avec glaces françaises à chaînes, dessus de marbre en cuir en relief.

2 sommes riches en tuyauterie de salons en noyer noir recouverts en velours, du dernier genre.

10 tapis Bruxelles.

Tables à rallonges, chaises, berceuses, lits, armoires, commodes, matelas, ressorts, oreillers, traversins, couvertes, draps à chaînes, stores, tringles, lavabos, valeselle, pot raits, tableaux, pastes et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour les énumérer. Le tout presque entièrement neuf et en bon état.

Conditions—Comptant.
2 sept—2 7 12 no 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

POUR LE

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

ET

Rues Claiborne et Cypress

ET

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE

VS

SES CREANCIERS.

No 33,177—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'Enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division C, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, signé le 16 mai 1891, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Le joli double cottage en bois Nos 1320 et 1321 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Delfas, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Delfasat. Il est bâti à distance de la rue et à 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale de côté inférieure. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de H. W. W. Reynolds ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant H. W. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891; et mesure 104 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Delfasat, formant le coin indiqué deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° Le beau cottage double en bois, Nos 1325 et 1327 rue Magazine, et Delfasat, situés dans les mêmes districts et carré que le propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et à 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté, donnant aussi une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° L'excellent emplacement de commerce du coin de la rue Magazine et Soniat No 1315 rue Magazine, coin S. E. de la rue Delfasat, situé dans le carré 28 du faubourg Avart, actuellement le carré 240, et même district et carré que le propriété ci-dessus décrite. Le dit lot mesure 24 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 110 pieds 4 pouces et en dépendant d'un autre lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Soniat et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et 121 pieds de profonde